

Année scolaire 2009/2010

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONCOURS CAPEB

4^e édition 2009/2010

PARTICIPEZ AU CONCOURS CONJUGUEZ LES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU FÉMININ !

◊ LE THÈME

Le concours national organisé par la CAPEB est destiné à promouvoir le thème de l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

◊ LE PUBLIC CONCERNÉ

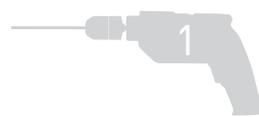
Le concours national 2009/2010 s'adresse aux élèves des classes de 3^{ème} dans le cadre de l'option facultative de découverte professionnelle ou de la séquence d'observation.

◊ LES MODALITÉS

Les projets présentés doivent prendre la forme d'une contribution écrite ou filmée, à partir de témoignages, d'enquêtes, ou d'études auprès des différents acteurs concernés par les sujets de l'emploi et de l'égalité professionnelle. La réalisation d'affiches, de slogans ou d'objets publicitaires n'est pas éligible à ce concours.

◊ LE JURY NATIONAL

Le jury sera composé d'administrateurs de la CAPEB, de représentants du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité, et de la Ville, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, du Ministère de l'Education nationale et de PRO BTP.



◊ ARTICLE - 1

Le concours « Conjuguez les Métiers du Bâtiment au Féminin » est organisé par la CAPEB pour l'année scolaire 2009/2010

◊ ARTICLE - 2

Le concours est doté de trois prix. Chaque prix est décerné, dans les conditions précisées aux articles 3, 4, 5 et 6, à un projet présenté par un groupe mixte d'élèves (filles et garçons) de classe de 3^{ème}, sous la forme d'une contribution écrite ou filmée réalisée à partir de témoignages, d'enquêtes ou d'études auprès des différents acteurs concernés par les sujets de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

Les prix du concours 2009/2010 sont attribués aux élèves de 3ème dont les dossiers ont été désignés vainqueurs par le jury.

◊ ARTICLE - 3

Le premier prix du concours est un week-end tous frais payés pour les lauréats, encadrés par un ou plusieurs accompagnateurs, dans un village BTP VACANCES géré par PRO BTP dans le courant du mois de juin 2010. Le deuxième prix du concours est une entrée dans un parc d'attraction local ou une journée sportive (karting, accro branche...) par participant. Le troisième prix du concours est un baladeur MP3 par participant.

◊ ARTICLE - 4

Les projets soumis à l'appréciation du jury national doivent être adressés en deux exemplaires au plus tard pour le vendredi 2 avril 2010 à la CAPEB du département dans lequel se situe le collège. Les CAPEB départementales devront ensuite transmettre les deux exemplaires des projets reçus à la CAPEB nationale avant le vendredi 9 avril 2010.

◊ ARTICLE - 5

Le jury national composé d'administrateurs de la CAPEB, de représentants du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, du Ministère de l'Education nationale et de PRO BTP se réunira le mardi 4 mai 2010 pour désigner les projets gagnants.

◊ ARTICLE - 6

Les éléments d'appréciation, pris en compte pour désigner le vainqueur, sont les suivants :

- pertinence : intérêt porté au secteur du bâtiment, intérêt pour les jeunes, intérêt de la réponse par rapport au sujet
- originalité /créativité : méthode et moyens utilisés
- contenu: constats faits, propositions formulées, résultats obtenus
- forme : présentation, mise en page

◊ ARTICLE - 7

La décision du jury est prise à la majorité de ses membres dès lors que la moitié de ceux-ci sont présents. En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

◊ ARTICLE - 8

Les collègues des groupes lauréats s'engagent à autoriser un (ou plusieurs) représentant(s) des groupes à participer aux cérémonies officielles de récompense.

◊ ARTICLE - 9

Les collègues des groupes lauréats du concours autorisent la CAPEB à exploiter les résultats de leur projet. Les élèves lauréats et leurs parents (si mineurs) autorisent la CAPEB à utiliser l'image des lauréats (projets, photos de remise des prix, photos des séjours relatifs au concours)

